

# LES DEMANDES DE SOINS À DOMICILE AUGMENTENT

Une tendance qui va se poursuivre et s'explique par deux faits majeurs.

## 1) La population française a de plus en plus besoin de soins à domicile, du fait :

- D'une espérance de vie plus élevée (+3 ans d'espérance de vie en 20 ans) et en lien direct avec la dépendance à domicile de nos aînés.
- De l'augmentation du nombre de patients atteints de maladies chroniques et polyopathologiques.

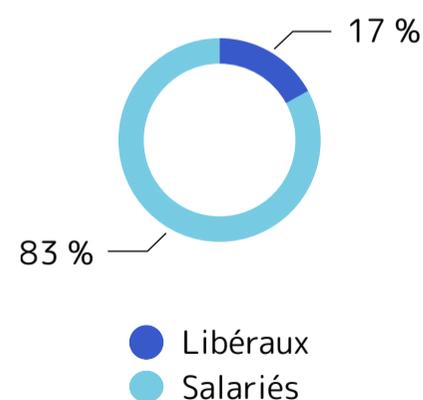
## 2) Les hôpitaux, sous pression, ont pris le virage de la chirurgie ambulatoire

- 54% des patients quittent l'hôpital le jour même. Les soins posts-opératoires étant prodigués à leur domicile.
- Les durées moyennes de séjour sont de plus en plus courtes (5,5 jours en 2017 versus 7,2 en 1995).

Les infirmiers libéraux jouent **un rôle clé dans la prise en charge des patients à leur domicile.**

Au total, ils seront **881.000 à exercer d'ici 2040 (+42%).**

Une évolution plus rapide que la population française (+10%) pour répondre à la demande de soins croissante.



**Répartition du nombre d'infirmiers  
par mode d'exercice**

# INFIRMIER LIBÉRAL, UNE REVALORISATION DES COMPÉTENCES

Afin d'**assurer une équité dans l'accès aux soins des populations**, de nouvelles pratiques de soins se développent et le cadre réglementaire évolue au regard de la réalité du terrain et du champs de compétences des infirmiers.

Depuis 2019, l'expertise des Infirmiers en **Pratique Avancée** est reconnue pour la prise en charge des situations de **soins complexes**. Cette formation vient s'ajouter aux **spécialisations diplômantes** (plaies, cicatrisations, éducation thérapeutique pour les maladies chroniques..).

Grâce à l'infirmier et aux nouveaux équipements connectés, les patients peuvent à présent bénéficier d'une **téléconsultation**. Depuis leur domicile, la continuité des soins et le lien avec leur médecin sont ainsi assurés. Des pratiques réservées jusqu'alors aux déserts médicaux, et mises en place lors de la crise sanitaire du Covid-19.

Investis dans des prises en charge de qualité, soucieux du bien-être de leurs patients, **peu de services leur sont proposés pour gagner en qualité de vie et de travail.**

# L'EXERCICE EN LIBÉRAL : CE QUE DIT LA LOI

L'infirmier libéral a **l'obligation de disposer d'un cabinet de soins aux normes de l'Agence Régionale de Santé (ARS)** où accueillir ses patients et leur prodiguer des soins. Et ce, même si certains infirmiers prodiguent l'ensemble des soins au domicile de leurs patients, car leur état de santé le nécessite.

Soucieux du bien-être des patients, **l'Ordre Infirmier et le code de déontologie** de la profession interdisent de :

- Louer un emplacement de plaque professionnelle sans pouvoir accueillir les patients ;
- Exercer dans plusieurs lieux (sauf dérogation), cela est assimilé à l'exercice forain ;
- Partager la salle de soins avec d'autres professions médicales ou paramédicales.

S'installer en libéral et réaliser ses missions du quotidien dans des conditions optimales est loin d'être aisé pour l'infirmier.

**Celles et ceux qui souhaitent s'installer** se heurtent à la recherche du lieu idéal, aux démarches administratives et à des coûts d'installation élevés : démarrage des loyers avant de prodiguer ses premiers soins (adresse professionnelle indispensable à l'obtention du statut), dépôt de garantie, mises aux normes et équipements du cabinet.

**Les infirmiers qui sont déjà installés** aimeraient réduire leurs charges financières et le loyer alloué au cabinet, et accueillir leurs patients dans un environnement agréable et aux normes.

**Une communauté où l'entraide est un pilier**, mais où l'isolement est au quotidien reste une réalité. Nombre d'entre eux voudraient échanger plus souvent avec des confrères, partager des retours d'expériences, ou trouver un remplaçant rapidement.

# SE LANCER EN LIBÉRAL NE S'IMPROVISE PAS !

Pour répondre à ces exigences, Mon Cabinet Infirmier propose aux infirmiers qui ont un projet d'installation en libéral, ou déjà installés :

- Une **adresse professionnelle unique** dans Paris ;
- Un **cabinet de soins aux normes** de l'ARS ;
- Une salle de soins à l'**usage exclusif** des infirmiers.

Le 1er co-working santé a ouvert à Paris 12e en janvier 2020. Le fruit de 2 ans de travail et d'étude du marché, pour assurer aux infirmiers et aux patients **un cadre de soins réglementaire et de qualité.**

MON CABINET INFIRMIER VOUS ACCOMPAGNE  
DE LA CRÉATION DE VOS STATUTS À VOS PREMIERS SOINS



Une adresse  
professionnelle  
obligatoire



3 mois de loyer  
à payer



Obtention de vos  
feuilles de soins

# ÊTRE LIBÉRAL, ET SOIGNANT AVANT TOUT

**Être infirmier libéral c'est porter la double casquette : soignant et chef d'entreprise.**

De la création de leur statut à la gestion d'un cabinet de soins au quotidien, l'organisation de leur tournées et jusqu'à la facturation des soins, les charges financières et administratives qui leur incombent sont lourdes.

**Mon Cabinet Infirmier est le premier coworking santé**  
dédié aux infirmiers en exercice libéral à Paris.

**Les infirmiers se concentrent sur leur cœur de métier : prodiguer des soins.**  
Mon Cabinet Infirmier s'occupe du reste : tenue du cabinet de soins, gestion administrative, télétransmission et facturation.

Un service pour **améliorer la qualité de travail des infirmiers**  
**et la qualité de soins aux patients.**

L'infirmier libéral est indépendant et a, bien entendu, toute **autonomie sur le secteur de sa tournée** (sur un ou plusieurs arrondissements parisiens) et la **gestion de sa patientèle** (types de soins prodigués, organisation en binôme).

# LE 1<sup>ER</sup> COWORKING SANTÉ DÉDIÉ AUX INFIRMIERS LIBÉRAUX

Pour **290€ /mois**, Mon Cabinet Infirmier propose un service inédit tout inclus :

- ✓ Un **local professionnel** aux normes de l'ARS
- ✓ Un **secrétariat**, une salle de soins, un logiciel de télétransmission et les fournitures médicales
- ✓ Des **formations** en partenariat avec les hôpitaux
- ✓ Une **communauté** pour trouver un remplaçant en cas d'absence
- ✓ En option, un service de **facturation** complet : de la saisie et conseil à la cotation au traitement des rejets et suivi administratif

290€ /mois

 MON  
CABINET  
INFIRMIER



LE 1<sup>ER</sup> COWORKING SANTÉ  
DÉDIÉ AUX INFIRMIERS À PARIS

# BÉNÉFICES & GAINS

## ✓ Gain de temps

- Pas de visite de cabinets
- Pas de logistique (ouverture de ligne téléphonique, internet, compteur EDF)

## ✓ Libéral et indépendant

- Pas de bail commercial 3/6/9
- Vous gérez vos tournées et votre patientèle en toute autonomie

## ✓ Économies d'argent

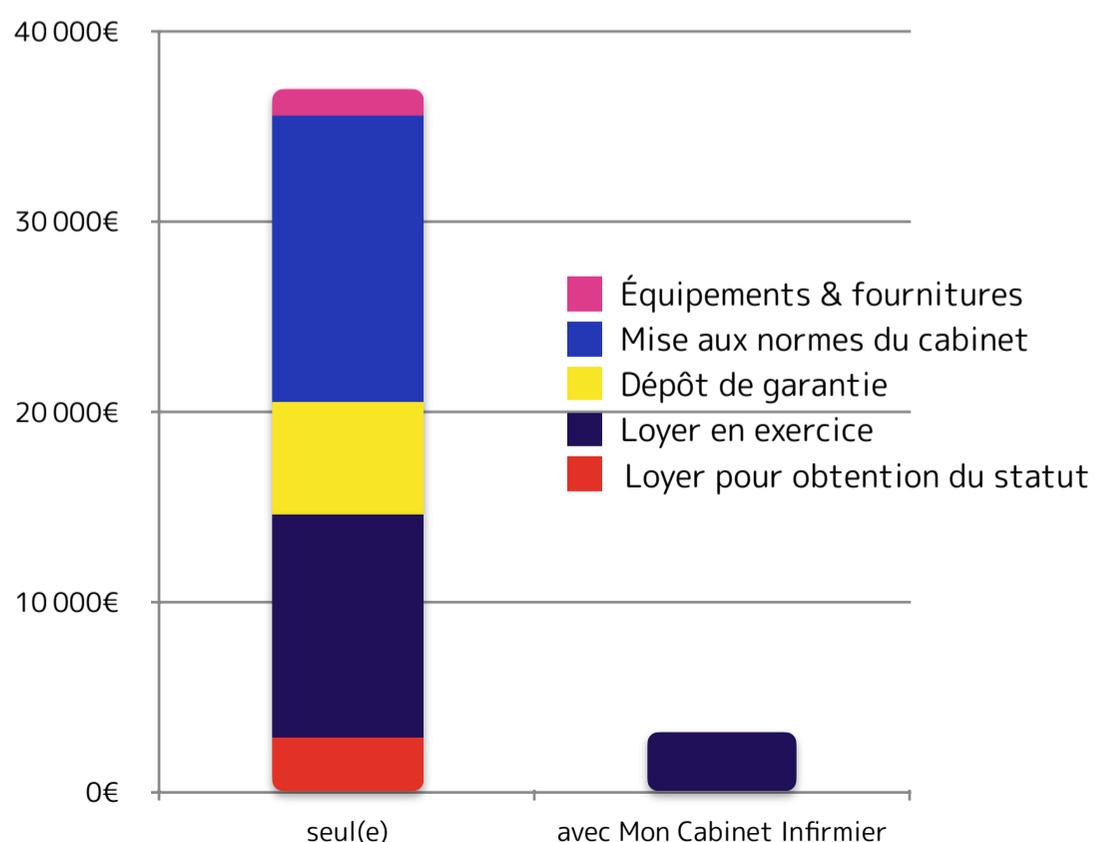
- Pas de dépôt de garantie
- Paiement du 1<sup>e</sup> loyer à réception de vos feuilles de soins
- Mutualisation du cabinet

**33 834€**  
économisés

## ✓ Simplicité et sérénité

- Un local déjà aux normes (PMR, point d'eau, sécurité incendie)
- Une salle de soins équipée
- Un stock de fournitures médicales

### Coût\* à l'installation



\* sur une base loyer de 966€ TTC /CC

# ET POUR DEMAIN ?

Nous nous adressons à l'ensemble de la population infirmière et visons l'ouverture de **plusieurs cabinets à Paris et petite couronne à 2 ans.**

Notre volonté :

- **S'intégrer au sein des réseaux de professionnels de santé** de proximité (hôpitaux, pharmaciens, médecins, laboratoires d'analyse) qui font le trait d'union entre infirmiers et patients
- **Assurer une accessibilité aux soins** pour les patients avec un cabinet de soins proche de leur domicile ou de leur lieu de travail
- **Fédérer notre communauté** d'infirmiers avec un lieu pour se retrouver, échanger, se former

Nous préparons **un développement national à horizon 3 ans** dans les villes avec une demande de soins à domicile importante et une tension immobilière forte.

# DEUX FEMMES, UNE AMBITION

**Laure Fraval, 30 ans, infirmière de formation, et Elodie Delneuf, 35 ans, entrepreneure avec un projet commun au service des infirmiers libéraux à Paris.**

Laure a exercé en tant qu'infirmière à l'hôpital avant de créer son cabinet en libéral à Paris.

L'activité en libéral correspond à ses attentes et aspirations, mais elle réalise que l'installation n'est pas sans embûches : un marché immobilier tendu et cher, les difficultés à trouver un binôme, la lourdeur administrative au quotidien.

En cabinet de conseil en stratégie et développement de nouveaux services pendant 10 ans, Élodie accompagne des groupes en transformation. Elle imagine des services en ligne avec les changements profonds de notre société : les nouvelles manières de vivre, de travailler, de se déplacer et de se soigner.

C'est à la rencontre de ces deux femmes que démarre l'aventure Mon Cabinet Infirmier en 2019 avec **une ambition : améliorer la qualité de travail et de vie des infirmiers libéraux.**

# CONTACT PRESSE & LIENS

**Elodie Delneuf**

Cofondatrice

07 82 04 41 32

[elodie@mon-cabinet-infirmier.com](mailto:elodie@mon-cabinet-infirmier.com)

—

**Mon Cabinet Infirmier**

01 45 83 35 69

7 rue de Chaligny | 75012 Paris

[www.mon-cabinet-infirmier.com](http://www.mon-cabinet-infirmier.com)

100 questions-réponses sur l'exercice en libéral : les démarches pour se lancer, l'installation, le cabinet, les soins, ce que dit la loi, les assurances et les formations sur [www.faq.mon-cabinet-infirmier.com](http://www.faq.mon-cabinet-infirmier.com)

Notre actualité sur [Facebook](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#).



**Retrouvez-nous au**  
7 rue de Chaligny  
75012 PARIS

